



## Déclaration du Saint-Synode de l'Église orthodoxe russe

*Le 17 octobre 2019, le Saint-Synode de l'Église orthodoxe russe a publié une déclaration sur la situation dans l'Église orthodoxe de Grèce, suite à la tenue d'une Assemblée épiscopale extraordinaire, le 12 octobre 2019, sur la question ukrainienne (procès-verbal n°125).*

Les membres du Saint-Synode de l'Église orthodoxe russe ont pris connaissance des documents publiés dans les médias après la tenue de l'Assemblée extraordinaire de la hiérarchie de l'Église orthodoxe de Grèce, le 12 octobre 2019, notamment du communiqué de l'Assemblée et du rapport de Sa Béatitude l'archevêque Jérôme d'Athènes et de toute la Grèce « L'Autocéphalie de l'Église d'Ukraine », qui propose de « reconnaître... l'autocéphalie de l'Église orthodoxe de la République ukrainienne indépendante ».

Puisque l'Église orthodoxe ukrainienne autonome, dirigée par le métropolite Onuphre de Kiev et de toute l'Ukraine, laquelle compte 95 hiérarques, plus de 12 000 paroisses, plus de 250 monastères et des dizaines de millions de fidèles, demeure en unité canonique avec l'Église orthodoxe russe et n'a pas fait de demande d'autocéphalie à quiconque, il s'agit, évidemment, de la reconnaissance des communautés schismatiques de ce pays. Le patriarche Bartholomée avait auparavant déclaré plus d'une fois qu'il reconnaissait le métropolite Onuphre de Kiev et de toute l'Ukraine comme le seul primat canonique de l'Église orthodoxe en Ukraine (sa dernière déclaration en ce sens remonte à janvier 2016, et a été faite en public, pendant la Synaxe des primats des Églises orthodoxes locales). Cependant, fin 2018, le patriarche Bartholomée a trahi ses propres déclarations antérieures et, sans disposer des pleins-pouvoirs canoniques nécessaires, il a « rétabli dans leur rang », sans exiger ni pénitence, ni renonciation au schisme, des individus réduits à l'état laïc, anathématisés, voire n'ayant jamais été canoniquement ordonnés et ne s'inscrivant, même pour la forme, dans la succession apostolique. Le chef de la nouvelle structure est un individu « consacré » par l'ex-métropolite de Kiev Philarète, réduit à l'état laïc et excommunié. Ce dernier a aussi été « rétabli » dans sa « dignité épiscopale » par le patriarche de Constantinople, mais il a rapidement quitté la nouvelle « église » et déclaré qu'il refondait l'ancienne communauté schismatique, à laquelle il donne le nom de « patriarchat de Kiev ».

L'Église orthodoxe russe a plus d'une fois informé la hiérarchie de l'Église orthodoxe de Grèce de la difficile position de l'Église orthodoxe ukrainienne depuis la légalisation anti-canonique du schisme ukrainien par Constantinople, des violences et des persécutions contre ses fidèles, orchestrées par les autorités ukrainiennes. Le 9 octobre 2019, quelques jours avant la susdite Assemblée extraordinaire de la hiérarchie de l'Église grecque, le patriarche Cyrille de Moscou et de toute la Russie a adressé un

message fraternel au béatissime archevêque Jérôme d'Athènes et de toute la Grèce, l'invitant à s'abstenir d'actes unilatéraux, et à ne pas prendre de « décisions précipitées avant que l'Esprit Saint ne rassemble les primats de toutes les saintes Églises de Dieu, et ne leur donne la sagesse de trouver, au nom de toute l'Église, sainte, catholique et apostolique, une solution qui conviendra à tous et permettra de surmonter la crise actuelle. »

Il est regrettable que le béatissime archevêque Jérôme justifie la nécessité de reconnaître précipitamment et unilatéralement une communauté schismatique non canonique par plusieurs arguments erronés ou mensongers, qui ont souvent été réfutés, non seulement par les hiérarques, les spécialistes et les théologiens de l'Église orthodoxe russe, mais aussi par de nombreux archipasteurs, pasteurs et théologiens connus de l'Église orthodoxe de Grèce.

N'est pas conforme à la réalité l'affirmation du béatissime archevêque Jérôme suivant laquelle « L'Église orthodoxe d'Ukraine... est toujours restée dans la juridiction de l'Église-mère, le Patriarcat œcuménique ». En 1686, la métropole de Kiev a été transférée à la juridiction du Patriarcat de Moscou par plusieurs chartes de Sa Sainteté le patriarche Denis de Constantinople et du Saint-Synode de l'Église contantinopolitaine. Durant plus de 300 ans, l'ensemble du monde orthodoxe a reconnu la juridiction canonique du Patriarcat de Moscou sur la métropole de Kiev, y compris l'Église orthodoxe de Grèce. Par ailleurs, suivant les saints canons de l'Église, les débats sur la juridiction canonique ont un délai de prescription de trente ans maximum (VI Concile œcuménique, 25).

Tous ces faits ont été ignorés par les deux commissions de l'Église orthodoxe de grèce, chargées d'étudier la question ukrainienne. Ces commissions, suivant le métropolite Séraphin de Cythère, «négligent » dans leurs conclusions « une tradition vivante de plus de trois cents années de dépendance de la métropole de Kiev et de toute l'Ukraine par rapport au Patriarcat de Moscou, dont témoigne tous les calendriers de l'Église de Grèce, l'année en cours y compris. Peut-être ont-elles aussi perdu de vue le fait que l'actuel patriarche œcuménique Bartholomée a reconnu la juridiction canonique du Patriarcat de Moscou sur la métropole de Kiev par ses lettres patriarcales de 1992 et 1997, qu'il a respecté les sanctions canoniques imposées à des clercs schismatiques réduits à l'état laïc, désormais purifiés et rétablis. »

N'est pas conforme à la réalité l'affirmation du béatissime archevêque Jérôme comme quoi « à cause de l'absence du Patriarcat de Moscou » au Concile de Crète de 2016, « il n'a pas été possible de discuter de l'octroi de l'autocéphalie ». Dans les faits, le thème de l'autocéphalie a été exclu de l'agenda du Concile longtemps à l'avance, à la demande instante du patriarche Bartholomée. La raison en est maintenant évidente. Pendant les réunions de la Commission préparatoire interorthodoxe, en 1993 et en 2009, les représentants de toutes les Églises orthodoxes locales se sont entendus sur le mode d'octroi de l'autocéphalie, qui suppose a) l'accord du Concile local de l'Église-Mère kyriarchale à l'obtention de

l'autocéphalie d'une de ses parties ; b) l'identification par le patriarche œcuménique du consensus de toutes les Églises orthodoxes locales, exprimé à l'unanimité par leurs Conciles ; c) la proclamation officielle de l'autocéphalie, sur la base de l'accord de l'Église-mère et du consensus panorthodoxe, au moyen de la publication d'un Tomos qui « est signé par le patriarche œcuménique et contresigné des béatissimes primats des saintes Églises autocéphales, invités à cet effet par le patriarche œcuménique ». Concernant ce dernier point, la procédure de la signature du Tomos n'avait pas été établie, mais cette circonstance n'annule pas les accords obtenus sur les autres points. Aux Synaxes des primats de 2014 et 2016, la délégation du Patriarcat de Moscou, en même temps que les représentants de quelques autres Églises-sœurs, a insisté pour introduire la question de l'autocéphalie à l'ordre du jour du Concile. L'Église russe n'a approuvé définitivement le retrait de ce thème de l'agenda qu'après que le patriarche Bartholomée a, en janvier 2016, en présence d'autres primats, assuré que la sainte Église de Constantinople n'avait pas l'intention de prendre quelque mesure que ce soit ayant rapport au fonctionnement de l'Église en Ukraine, ni pendant le Saint et Grand Concile, ni après le Concile.

Les arguments énumérés par le béatissime archevêque Jérôme, et déjà réfutés à de nombreuses reprises, suivent exactement la position du Patriarcat de Constantinople. Il est cependant douteux que l'ensemble de l'Église orthodoxe grecque la partage. Le métropolite Séraphin de Cythère témoigne de l'absence d'unanimité entre les hiérarques de l'Église grecque sur cette question. Selon lui, les voix de ceux qui désapprouvent la reconnaissance du schisme ukrainien ont été ignorées : « Ont d'abord pris la parole les métropolites Séraphin de Karystia et Germain de l'Élide, blanchis par les ans et très vénérables, qui, avec beaucoup de sagesse et de raison ont parlé de ce problème pressant de l'actualité. Ils ont reconnu que, de fait, le patriarche œcuménique a canoniquement le droit d'accorder l'autocéphalie à certaines conditions, mais que la situation actuelle était particulièrement critique et exigeait donc une prudence extraordinaire et une étude approfondie de ce problème complexe, sans aucune précipitation. Les communications des métropolites Daniel de Kessariani, Nicolas de la Mesogée, Séraphin du Pirée et la mienne sont allées dans le même sens. Leurs Éminences les métropolites André de Dryïnoupolis et Côme d'Etolie n'ont pas pris la parole, mais ont rejoint les hiérarques susdits. Les métropolites Syméon de Néa Smyrni et Nectaire de Corfou, bien qu'absents, ont exprimé leur opinion par écrit, avec la même sensibilité et en partant du même point de vue sur cette question ukrainienne particulièrement sérieuse. »

Dans sa lettre à l'Assemblée de la hiérarchie et à son béatissime président, le métropolite Syméon de Néa Smyrni constate que l'octroi de l'autocéphalie à l'Ukraine aux conditions dans lesquelles elle a été proclamée « n'a rien à voir avec les autocéphalies octroyées auparavant » par le Patriarcat de Constantinople. Il souligne que « la reconnaissance précipitée... des schismatiques et de ceux qu'on appelle les "auto-consacrés", sans tenir compte ni de l'Église locale canonique, ni même du Patriarcat de Moscou, qui avait condamné les schismatiques, et l'octroi de l'autocéphalie à une nouvelle structure

ecclésiale, posait justement des questions et suscitait des résistances. » Il a aussi déclaré que la coexistence de « deux Églises locales parallèles en Ukraine » était inadmissible, canoniquement parlant, ainsi que le nouveau schisme qui s'est déjà produit à l'intérieur « de la nouvelle structure ecclésiale ayant reçu l'autocéphalie ». Il a clairement mentionné l'intérêt des puissances géopolitiques à l'octroi rapide de « l'autocéphalie » aux schismatiques. Comparant la situation actuelle de l'Orthodoxie aux événements du Grand schisme de 1054, il appelle la hiérarchie « à ne pas se hâter de prendre position ». « Forcer et précipiter la résolution de la question, dit le métropolite Syméon, peut rendre la position de notre Église vulnérable et lui fait courir un risque. Ce serait une erreur de croire qu'une telle approche serait un soutien pour le Patriarcat œcuménique. »

Le métropolite Nectaire de Corfou, empêché d'être présent à l'Assemblée extraordinaire de la hiérarchie de son Église, a adressé une lettre à l'Assemblée, qu'il invite à « ajourner la prise de décision ». Il remarque que « le moment est mal choisi pour prendre une décision sur cette question brûlante, notamment parce que les conditions géopolitiques, sur un espace très large, sont hors normes, et, au final, quelle que soit la décision prise, elle causera des difficultés à notre patrie ». Il appelle aussi l'Église grecque « à endosser le rôle de médiateur » pour commencer un dialogue entre les Patriarcats de Constantinople et de Moscou.

Le métropolite Séraphin du Pirée, spécialiste reconnu du droit canon, a non seulement présenté à l'Assemblée une étude exhaustive dans laquelle il réfute l'argumentation exposée dans le rapport du primat de l'Église orthodoxe grecque, mais a aussi oralement fortement critiqué la prétention « concile de réunification » des schismatiques. Il a souligné que « ce prétendu « concile de réunification » était sans valeur, puisqu'il se composait de laïcs. L'octroi du statut d'autocéphalie à cette structure « ecclésiale » inexistante est aussi invalide. » Il a également constaté que toutes les tentatives de justification de « cette iniquité canonique » par une anomalie canonique, « se référant à l'époque du joug ottoman sur l'Église » et à une période difficile, où plusieurs Églises locales dépendaient directement du Patriarcat de Constantinople, « omettait la procédure canonique de l'Église des saints Conciles œcuméniques ». « J'ai exigé du Saint-Synode de l'Église de Grèce, a témoigné le métropolite Séraphin, la convocation d'un Concile panorthodoxe pour résoudre cette question extrêmement complexe, étroitement liée, malheureusement, à la géopolitique, et même à la géostratégie, influant sur tous les primats des Églises orthodoxes autocéphales. En même temps, j'ai blâmé la Commission synodale aux relations interorthodoxes et interchrétiennes pour n'avoir présenté au Saint-Synode permanent et au béatissime président de la hiérarchie de l'Église de Grèce, aucun rapport sur les opinions des autres Églises orthodoxes autocéphales, ni aucune évaluation des possibles conséquences pour l'unité de l'Église, en cas de rupture de la communion avec l'Église russe et de la reconnaissance par celle-ci des vieux-calendaristes en Grèce. En même temps, j'ai répondu au président de la Commission canonique que le métropolite Onuphre ne pouvait pas plus prendre part au prétendu « concile de réunification », que Sa Béatitude l'archevêque d'Athènes n'aurait pu participer à

un concile avec « l'archevêque d'Athènes » auto-proclamé Parthène Vezireas, diacre de l'Église grecque réduit à l'état laïc. »

Le communiqué de l'Assemblée extraordinaire de la hiérarchie informait de la décision prise après la discussion ayant suivi ce rapport. Mais on ne sait pas clairement qui a pris cette décision, ni comment elle a été prise. Plusieurs hiérarques faisant autorité ont attiré l'attention du Concile sur la position critique de l'Orthodoxie dans son ensemble, sur la nécessité d'une extrême prudence et d'une étude approfondie du problème, sans aucune précipitation ni pression extérieure. Plusieurs métropolites, notamment des métropolites absents au Concile, ont appelé à ajourner la prise de décision.

Dans l'Église grecque, les décisions de l'Assemblée de la hiérarchie sont soumises au vote de tous les participants. Cependant, il n'y a pas eu de vote de l'épiscopat, ni sur la question de la reconnaissance des communautés ukrainiennes non-canoniques, ni sur la question de la confirmation des décisions du Saint-Synode permanent de l'Église orthodoxe de Grèce sur l'Ukraine. C'est ce qu'a déclaré, notamment, le métropolite Séraphin de Cythère : « Comme on sait, dans notre Église, les décisions sont soumises au vote : soit à main levée, soit au scrutin public, soit par un scrutin secret, soit en interrogeant tous les participants de l'assemblée. Peut-être y aurait-il eu assez de voix pour l'autocéphalie, mais il y avait suffisamment de ceux qui soutenaient un point de vue contraire, ou de ceux qui auraient rejoint les seconds par leur silence. »

Il n'a pas été publié de document officiel signé des archipasteurs grecs, qui pourrait être considéré comme le témoignage de la décision conciliaire de l'Église locale. Bien plus, la nouvelle de la reconnaissance de l'autocéphalie ukrainienne par l'Église orthodoxe de Grèce s'est répandue très vite, alors qu'elle ne correspond ni au texte du communiqué, ni à la position de nombreux participants de l'Assemblée. Il y a fortement lieu de croire que le mode conciliaire de prise de décision, consacré par ces mots des saints apôtres « Il a paru bon au Saint-Esprit et à nous » (Ac 15,28), et par l'histoire millénaire de l'Église une, sainte, catholique et apostolique, n'a pas été observé dans le cas présent.

Si le schisme ukrainien est effectivement reconnu par l'Église orthodoxe de Grèce ou par son primat – par la concélébration, la commémoration liturgique des leaders du schisme ou l'envoi de chartes officielles – ce sera un témoignage de l'aggravation de la division dans la famille des Églises orthodoxes locales. Ce sont avant tout le patriarche Bartholomée de Constantinople et les forces politiques extérieures, dans l'intérêt desquelles a été « légalisé » le schisme ukrainien, qui en porteront la responsabilité. Au lieu de reconnaître l'erreur commise et de tenter de la réparer au moyen d'une consultation panorthodoxe, le patriarche Bartholomée a bloqué toutes les initiatives de négociations, et, pendant un an, suivant de nombreux témoignages, a exercé des pressions sans précédent sur les hiérarques de l'Église grecque, exigeant qu'ils reconnaissent les schismatiques. Il a souvent déclaré que la reconnaissance des pseudo-hiérarques non-canoniques en Ukraine par l'Église orthodoxe de

Grèce était chose décidée, comme s'il ne s'agissait pas d'une décision indépendante à prendre par une Église orthodoxe autocéphale. La position de l'Église grecque, considérablement limitée dans son organisation autocéphale, se complique de la double appartenance juridique d'une part importante de son épiscopat, qui dépend canoniquement de Constantinople : ces hiérarques ont, par exemple, reçu des circulaires du Patriarcat de Constantinople, exigeant qu'ils reconnaissent immédiatement la nouvelle structure pseudo-ecclésiale. Ceux qui ont trouvé le courage de dénoncer publiquement les erreurs du patriarche de Constantinople et de discuter ses décisions ont été menacés, on a exigé que des mesures disciplinaires soient prises contre eux ; ils ont été accusés de trahison et de manque de patriotisme.

Il est triste que les mérites historiques du peuple grec dans l'expansion de l'Orthodoxie soient ainsi donnés pour rien en échange d'avantages politiques immédiats et du soutien à des intérêts géopolitiques étrangers à l'Église. Mais ces spéculations sur les sentiments nationaux seront sans effet. Elles ne pourront saper l'unité de notre foi, chèrement payée du sang des nouveaux-martyrs et des confesseurs de nos Églises. Elles n'interrompront pas l'unité de notre tradition ascétique, fondée sur les prouesses de tant de moines et d'anachorètes. Elles ne détruiront pas l'amitié séculaire entre les peuples grec et slaves, dont le prix fut le sang des soldats russes, trempée dans la lutte pour la liberté de nos frères grecs.

Nous chérissons la communion dans la prière avec nos confrères de l'Église orthodoxe de Grèce, et nous garderons avec elle un lien canonique vivant, dans la prière et dans l'Eucharistie, par tous ceux des archipasteurs et des pasteurs qui se sont déjà prononcés ou qui se prononceront contre la reconnaissance du schisme ukrainien, qui ne se seront pas souillés en concélébrant avec les pseudo-hiérarques schismatiques, mais montreront l'exemple du courage chrétien et de la fermeté dans la défense de la Vérité du Christ. Que le Seigneur les affermisse dans leur exploit de confesseurs, par les prières de saint Marc d'Éphèse et de Grégoire Palamas, de saint Maxime le Confesseur et de tous les saints grecs qui étaient et sont vénérés dans la Sainte Russie.

Nous rappelons en même temps que les saints canons de l'Église condamnent ceux qui entrent en communion de prière ou qui concélébrent avec les défroqués et les excommuniés (Canons apostoliques 10, 11, 12 ; I Concile œcuménique, canon 5 ; Concile d'Antioche, canon 2, etc). Nous cessons donc de communier dans la prière et dans l'Eucharistie avec les hiérarques de l'Église de Grèce qui se sont engagés ou s'engageront dans semblable communion avec les représentants des communautés schismatiques non canoniques ukrainiennes. Nous ne donnons pas non plus notre bénédiction aux pèlerinages dans les diocèses dirigés par ces hiérarques. L'information en sera largement diffusée dans les organismes de pèlerinage et de tourisme des pays relevant du territoire canonique de notre Église.

Le Saint-Synode de l'Église orthodoxe russe donne pleins-pouvoirs à Sa Sainteté le patriarche de

Moscou et de toute la Russie pour cesser la commémoration de Sa Béatitudo l'archevêque d'Athènes et de toute la Grèce dans les dyptiques au cas où le primat de l'Église de Grèce se mettrait à commémorer le chef d'un des groupes schismatiques ukrainiens, ou prendrait toute autre mesure témoignant qu'il reconnaît effectivement le schisme ukrainien.

---

Source: <https://mospat.ru/fr/news/46006/>